



Direction Technique Nationale

CRO  
Service Entraîneurs

Paris, le 4 juillet 2017

Objet : **Conditions d'obtention par équivalence du Brevet d'Entraîneur de Football**

Madame, Monsieur,

Etant titulaire du BEES 1<sup>er</sup> degré option « Football » vous êtes potentiellement concerné par une demande d'équivalence du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF).

Nous vous rappelons ci-après les critères d'obtention de l'équivalence BEF :

- Le BEES1 ayant eu une expérience d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de quatre cents heures lors de deux saisons sportives au minimum, au sein :
  - D'un club affilié à la FFF sous **licence Moniteur (Technique Régionale)**, ou
  - D'une structure affiliée à une association étrangère membre de la FIFA, ou
  - D'une structure déconcentrée de la FFF, ou,
  - D'une structure d'entraînement fédérale labélisée dans le cadre du Parcours d'Excellence

**Procédure à respecter pour effectuer une demande d'équivalence BEF :**

Le candidat doit :

1/ **Télécharger et renseigner le dossier** de demande d'équivalence du BEF, disponible sur le site F.F.F via le lien suivant :

- <http://www.fff.fr/direction-technique-nationale/entraîner/entraîner-equivalences>

2/ Ce dossier est à remplir et à **envoyer à l'adresse postale de votre Ligue Régionale** en charge de cette équivalence.

Le dossier sera alors étudié par la Commission Régionale des Educateurs et Entraîneurs de Football, section Equivalences, lors d'une réunion mensuelle faisant l'objet d'un procès-verbal publié les jours suivant celle-ci.

3/ Une fois l'équivalence obtenue votre Ligue Régionale vous fera parvenir par voie postale votre diplôme BEF.

**Si vous ne remplissez pas les critères d'obtention du BEF par équivalence, plusieurs voies sont possibles :**

**1. Faire une demande de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) :**

Nous vous invitons à prendre contact avec **le service « Formations » de votre Ligue** afin d'effectuer votre demande de VAE.

**2. Entrée en formation BEF:**

Vous pouvez passer par la voie de la formation du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF). Pour tout complément d'information à ce sujet, nous vous prions de bien vouloir **contacter le service « Formations » de votre Ligue Régionale**.

Le Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) est un titre à finalité professionnelle de niveau III répertorié au Registre National des Certifications Professionnelles. Il est également reconnu par l'UEFA en tant que licence UEFA A.

Votre Ligue Régionale se tient à votre disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations sur le sujet.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Technique National



M. Hubert FOURNIER